

Crèche Communale de Wasseiges

Projet pédagogique

Crèche communale « Aux Petits Pas »

Rue de Liège, 28

4219 Meeffe

Tel : 081/81 18 35

GSM : 0495/57 23 89

crecheauxpetitspas@skynet.be

A la crèche « Aux Petits Pas »,

Papa, j'y vais à grands pas !

A la crèche « Aux Petits Pas »,

Maman, j'y vais en courant !

Projet pédagogique approuvé lors du Conseil communal du 27 juin 2017

1. Introduction

Il y a quelques années, un projet est né dans la commune de Wasseiges : la construction d'une crèche communale. Située dans un cadre rural, la crèche communale « Aux Petits Pas » a ouvert ses portes en octobre 2011. Au départ, elle pouvait accueillir simultanément 21 enfants âgés de 0 à 36 mois. En 2014, l'administration communale a répondu à l'appel à projets dans le cadre du plan cigogne 3 afin de pouvoir ouvrir 15 places supplémentaires au sein de la crèche. Début 2016, les travaux d'aménagement de l'étage ont commencé afin d'ouvrir deux nouvelles sections. Ainsi, depuis avril 2017, la crèche communale « Aux Petits Pas » est constituée de cinq sections pouvant accueillir 36 enfants quotidiennement.

La crèche communale « Aux Petits Pas » a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle (travail, études ou recherche d'emploi), leurs engagements sociaux et leur responsabilité parentale ainsi que le droit à l'accueil pour chaque enfant. Elle propose un accueil de l'enfant en assurant la sécurité physique et psychique de celui-ci. L'objectif principal est d'assurer à l'enfant un bien-être et un épanouissement optimal au sein de notre crèche.

C'est dans cette optique que nous avons élaboré ce projet pédagogique qui représente notre philosophie d'accueil de votre enfant au sein de notre crèche.

2. Présentation de la crèche

2.1. L'équipe

La crèche communale « Aux petits pas » est organisée en tenant compte du code qualité et des normes en vigueur et est financée par l'administration communale de Wasseiges. Elle est subventionnée par l'ONE.

Son pouvoir organisateur est l'administration communale par l'intermédiaire du collègue communal et de l'échevin(e) qui a la petite enfance dans ses attributions.

L'accueil de votre enfant dans notre structure suppose une équipe de professionnels qualifiés possédant les diplômes et compétences requises par arrêté du 1^{er} février 2017 approuvant le Règlement de l'ONE relatif à l'autorisation d'accueil.

Celle-ci est composée de :

- 10 puéricultrices ayant des temps de travail et des horaires variables.
- 2 auxiliaires professionnelles ayant des temps de travail et des horaires variables.
- une directrice, diplômée infirmière en santé communautaire
- le médecin de la consultation

L'équipe évolue et se diversifie en fonction des besoins, du taux d'occupation...

2.2. Les locaux

La crèche communale « Aux Petits Pas » est composée de cinq sections réparties en trois tranches d'âge : deux sections « petits » situées à l'étage, deux sections « moyens » et une section « grands » situées au rez-de-chaussée. Chaque section peut accueillir sept ou huit enfants simultanément.

Dans chaque section on retrouve :

- un espace « accueil » qui permet la transition quotidienne entre l'environnement familial et la crèche où les parents peuvent déshabiller l'enfant, déposer ses affaires dans le casier qui lui est attribué ;
- un espace « de vie » où les enfants passent la journée. C'est dans cet endroit qu'ils jouent, explorent, mangent...
- un espace extérieur, continuité de l'espace de vie et ayant les mêmes critères de sécurité que l'espace intérieur ;
- un espace « soins » où les différents soins corporels et les changes de l'enfant sont réalisés ;
- un dortoir où l'enfant fait ses siestes.

Pour des raisons d'hygiène, de qualité de vie des enfants et afin de ne pas déranger l'activité du groupe, il est demandé aux parents de se limiter à l'espace accueil, les autres espaces étant réservés aux enfants et au personnel.

Viennent s'ajouter à ces sections :

- un bureau de la direction, lieu de rencontre avec les parents, lieu de consultation médicale des enfants ;
- une cuisine et une buanderie ;
- un réfectoire et un vestiaire pour le personnel.

2.3. Modalités pratiques de l'accueil

La crèche Communale « Aux Petits Pas » est ouverte du lundi au vendredi **de 7h à 18h30**.

Chaque année, la crèche ferme ses portes les jours fériés légaux et :

- une semaine pendant les vacances de pâques
- trois semaines en juillet/août
- une semaine entre Noël et Nouvel an

Au cours du quatrième trimestre de chaque année, un calendrier reprenant les jours de fermeture de la crèche communale « Aux Petits Pas » pour l'année suivante est distribué aux parents.

Afin de respecter le sommeil et le rythme des enfants, nous demandons de **ne pas venir** à la crèche pendant la période de sieste, c'est à dire **entre 13h00 et 14h30**, sans raison valable soumise à l'appréciation de la direction.

Une réduction de la participation financière des parents est accordée en cas de journée incomplète. Dans ce cas, la présence de l'enfant **ne peut excéder les cinq heures** :

- Si l'enfant est inscrit une demi-journée le matin, il doit être repris avant **13h**.
- Si l'enfant est inscrit une demi-journée l'après midi, il doit arriver **entre 11h30 et 12h (chez les moyens et les grands) et avant 13h (chez les bébés) ou après 14h30**.

Chez les moyens et les grands, il est important que votre enfant puisse participer aux activités. Pour cette raison, **nous vous demandons que votre enfant soit présent au plus tard à 9h30**, sauf dérogation autorisée par la direction.

Le soir, tout retard (après 18h30) entraînera un surplus de 10 € par ¼ h entamé, excepté dans les cas de force majeure.

Les jours de congés annoncés à la crèche ne sont pas payants. Afin de gérer les horaires des enfants, des groupes et des puéricultrices, **nous demandons aux parents de remettre tous les mois l'horaire de leur enfant**, même si ce dernier est l'horaire théorique convenu dans le contrat d'accueil. Ce système vous permet de profiter de votre enfant si vous le souhaitez lorsque vous êtes en congé. De plus, il vous permet aussi de pouvoir déposer votre enfant à la crèche un jour de présence supplémentaire si vous en avez besoin et si les disponibilités de la crèche le permettent.

3. A la rencontre des familles

L'enfant est un être en devenir, une personne en élaboration. Avant d'entrer à la crèche, des liens sont déjà tissés avec ses parents et sa famille. Il s'inscrit déjà dans une histoire dans laquelle il possède des repères. Donc, accueillir un enfant, c'est prendre en compte d'emblée l'enfant et sa famille.

Pour cela, il est important :

- de prévoir un temps de familiarisation,
- d'organiser une continuité dans la séparation quotidienne de l'enfant et de ses parents,
- de mettre en place une relation de confiance entre les parents et les professionnels.

3.1. L'inscription

A partir du troisième mois de grossesse révolu, les parents sollicitent par écrit via un formulaire l'inscription de leur enfant. Ce formulaire est disponible sur simple demande auprès de la direction de la crèche. La crèche communale « Aux Petits Pas » dispose d'un mois pour répondre à cette demande d'inscription. Au terme de ce délai, un courrier est envoyé aux parents notifiant l'acceptation ou la mise sur liste d'attente de leur demande.

En cas d'acceptation, dans le mois qui suit le sixième mois de grossesse, les parents confirment par téléphone l'inscription de leur enfant. Une rencontre avec la directrice leur est alors proposée afin d'établir le dossier administratif. Lors de cette rencontre, la directrice présente le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique, répond aux différentes questions, calcule le montant de l'avance forfaitaire et propose une visite des locaux de la crèche.

Dans le mois qui suit la naissance, les parents confirment cette dernière.

3.2. Préparer le premier accueil

Avant son entrée en crèche, l'enfant passera par une phase d'adaptation avec la crèche. Cette familiarisation permettra la construction de nouveaux liens entre l'enfant et la (les) puéricultrice(s), entre les parents et la (les) puéricultrice(s), entre l'enfant et les autres enfants accueillis. Cette construction de liens se réalisera en tenant compte de ceux qui existent déjà.

Pour les parents, cette familiarisation permettra:

- de découvrir la crèche, son projet pédagogique, son règlement d'ordre intérieur (ROI), son organisation...
- de rencontrer les professionnels qui prendront soin de l'enfant,
- de communiquer les informations importantes.

Pour le professionnel, la familiarisation permettra de connaître les habitudes et l'environnement de l'enfant afin d'assurer la meilleure prise en charge possible.

Cette familiarisation permettra d'échanger autour d'un projet pour l'enfant, d'établir un dialogue entre les parents et la (les) puéricultrices.

Elle se concrétisera par différentes étapes :

- **Rencontre entre les parents et la direction de la crèche :**

Cette rencontre a lieu environ un mois avant l'entrée de l'enfant à la crèche. Elle a pour objectif de présenter l'organisation de la crèche, le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur et de répondre aux questions des parents. Lors de cette rencontre, ils pourront visiter la crèche et rencontrer le personnel. La directrice profitera de cette rencontre pour expliquer aux parents le déroulement des familiarisations et établira avec eux un horaire. Un document présentant les différentes étapes de la familiarisation leur sera remis.

- **Visites avec l'enfant**

Deux ou trois semaines avant l'entrée de l'enfant, la période de familiarisation commencera.

Dans un premier temps, les parents viendront passer un petit moment à la crèche avec l'enfant. Cette rencontre permettra aux parents de présenter et de transmettre les informations qu'ils trouvent importantes concernant l'enfant. Elle permettra à la puéricultrice de s'informer sur les habitudes, ses besoins et de s'adapter à ceux-ci.

Cette rencontre durera environ une heure et se réalisera dans un moment opportun, afin que la prise en charge des autres enfants ne soit pas affectée.

Petit à petit l'enfant passera de plus longs moments sans ses parents à la crèche (d'abord une période de jeux, ensuite un repas et puis une sieste).

Il y a aura au minimum huit visites de l'enfant à la crèche et celles-ci seront adaptées au rythme de l'enfant. Lors de ces rencontres, la puéricultrice observera l'enfant afin de mieux connaître et comprendre ses habitudes. Ainsi, elle posera de nombreuses questions aux parents et leur fera part de ses observations. Petit à petit, ces périodes de familiarisation lui permettront de détecter les besoins de l'enfant afin d'adapter ses pratiques.

A la fin de la période d'adaptation, une évaluation sera partagée entre les parents, la puéricultrice et la direction. Si nécessaire, cette adaptation sera prolongée.

Après une absence prolongée de l'enfant, une phase de re-familiarisation peut être envisagée en fonction des besoins de l'enfant.

Dans la mesure du possible, la familiarisation se fera de préférence avec la puéricultrice qui prend en charge la section dans laquelle l'enfant entrera. Mais petit à petit et en fonction de son rythme, l'enfant sera habitué aux autres visages du personnel de la crèche.

**Pendant cette période de familiarisation,
n'hésitez pas à poser toutes vos questions !**

3.3. Une relation de confiance avec les parents

Dès les premiers contacts, le personnel de la crèche veillera à essayer d'établir une relation de confiance avec les parents. Établir une relation de confiance a pour objectif :

- d'assurer le bien-être, la sécurité physique et psychique de l'enfant ;
- d'établir un partenariat avec les parents
- d'établir un dialogue entre le personnel et les parents.

Ce dialogue est constant tout au long de la durée de l'accueil de l'enfant dans la crèche, et à tout moment, les parents ou la puéricultrice peuvent demander un entretien afin de discuter de l'enfant, de parler d'un problème...

Chaque membre du personnel est tenu au secret professionnel. Ainsi, la vie privée de chaque enfant et de ses parents est respectée.

Chaque année, une rencontre est organisée entre les parents et le personnel de la crèche, afin de favoriser et d'entretenir cette relation de confiance. Cette dernière a lieu à l'occasion du goûter de Noël : les parents peuvent y rencontrer toute l'équipe et découvrir quelques photos des activités de leur enfant tout au long de ses journées à la crèche.

3.4. Gérer les transitions quotidiennes et les vécus de séparation

La séparation entre l'enfant et ses parents est prise en compte quotidiennement. Un dispositif est élaboré dans l'objectif d'accompagner le passage d'un lieu de vie à l'autre, d'aider l'enfant à vivre l'éloignement de ses parents durant tous les temps de l'accueil. Pour cela, notre crèche suit quelques règles.

○ **Prendre le temps le matin et le soir**

Chaque jour, la puéricultrice prend le temps d'accueillir l'enfant et ses parents. Elle s'inquiète de connaître les informations importantes concernant l'enfant qui peuvent influencer la journée (nuit, repas, maladie...). Pour cette raison, il est demandé aux parents de prendre le temps de déposer l'enfant, de mentionner tout ce qui pourrait avoir une influence sur le déroulement de la journée. Ces informations permettront à la puéricultrice de mieux comprendre et de mieux respecter le rythme de l'enfant.

Il est important de mentionner tout ce qui pourrait avoir une influence sur le déroulement de la journée de votre enfant :

- il/elle a fait un peu de fièvre
- il/elle a reçu un médicament
- il/elle a refusé de manger ce matin
- il/elle a passé une mauvaise nuit
- il/elle retournera à telle heure avec papa/maman/mamy/papy...
- il/elle a fait ses premiers pas pendant le week-end
- ...

De même, à la fin de la journée, la puéricultrice prend le temps d'expliquer aux parents le déroulement de la journée. **C'est pour cette raison que nous demandons aux parents de venir rechercher leur enfant au plus tard à 18h25.**

○ **Respecter les habitudes de l'enfant et le rythme de l'enfant**

La puéricultrice établit un rituel pour l'accueil de chaque enfant et respecte son rythme. Elle lui laisse l'objet transitionnel (son doudou), sa tétine... Il est important que les parents signalent leur départ auprès de l'enfant.

○ **Accueillir un enfant à la fois**

Si plusieurs enfants arrivent en même temps, la puéricultrice en accueille un à la fois, les parents patienteront un petit peu.

- **Mettre en place des outils de communication**

Un tableau d'informations est présent à l'entrée de la crèche, où les parents peuvent trouver le menu, les activités organisées, quelques conseils psychopédagogiques, quelques rappels d'organisation ...

Si vous le souhaitez, chez les petits, afin que la séparation et la journée de l'enfant se déroulent au mieux, vous pouvez nous amener un cahier. Celui-ci présente la journée de l'enfant à la crèche (repas, jeux, sieste...), mais vous permet aussi de mentionner les différentes informations importantes que vous souhaitez communiquer au personnel.

Afin de vous présenter verbalement la journée de votre enfant, les puéricultrices disposent d'un cahier dans lequel elles mentionnent toutes les informations importantes concernant la journée de chaque enfant.

Chaque matin, il est demandé aux parents d'indiquer à la puéricultrice qui viendra rechercher l'enfant et l'heure probable. Ceci permet une meilleure organisation et permet à la puéricultrice de rassurer l'enfant si nécessaire.

- **Évoquer les personnes absentes**

Durant la journée, la puéricultrice évoque les personnes absentes, explique où sont les parents, fait exister l'histoire de l'enfant... Dans ce contexte, les parents fournissent les informations nécessaires à la puéricultrice lors de la période de familiarisation.

3.5. Aménager la fin de séjour

Lorsque l'enfant entre chez les grands, les parents seront invités à confirmer la date de sortie de leur enfant. Si les parents ou la puéricultrice le désirent, une rencontre peut être organisée afin d'aborder différents points concernant le développement de l'enfant.

La puéricultrice évoquera les personnes qui ont quitté le milieu d'accueil (enfants, stagiaires...)

4. A la rencontre des enfants

L'enfant est au centre des préoccupations de notre crèche. En effet, notre objectif est de favoriser son épanouissement, son développement.

4.1. Ajuster l'environnement matériel, l'espace intérieur et extérieur

Afin de garantir la sécurité physique et psychique des enfants, la puéricultrice sera toujours présente dans la pièce où ils se trouvent.

L'aménagement de chaque section est réalisé de manière à

- garantir un contact visuel entre l'enfant et adulte
- permettre des moments privilégiés entre l'adulte et l'enfant
- respecter le rythme de chaque enfant
- permettre des activités et des rythmes différenciés selon les enfants
- favoriser les interactions entre enfants

Chaque section dispose d'une terrasse extérieure afin de permettre aux enfants de profiter du grand air de nos campagnes. Au rez-de-chaussée, une pelouse clôturée est accessible via les terrasses pour les enfants.

Les espaces de vie sont organisés afin de respecter le rythme, les besoins, le niveau de développement et les intérêts de chacun.

La section est réaménagée régulièrement tenant compte du groupe d'enfants, des besoins, du moment de la journée ... Ainsi, la puéricultrice modifie l'aménagement de sa section en milieu de matinée, et dans le courant de l'après midi.

Dans chaque section, le matériel a été choisi en prenant en compte :

○ **La sécurité et le développement de l'enfant :**

Le matériel est sécurisé et permet de respecter les positions que l'enfant a acquises. Il permet aussi une liberté de mouvements.

○ **Le type de matériaux :**

Les jeux et le mobilier sont fabriqués en matériaux non toxiques, facilement lavables, solides et diversifiés afin de favoriser un maximum de découvertes pour l'enfant.

4.2. Assurer une continuité dans l'accueil

Il est demandé aux parents d'assurer une présence de leur enfant dans la crèche au moins trois fois par semaine. Ceci permettra à l'enfant d'acquérir un certain nombre de repères, de connaître petit à petit l'environnement et les personnes qu'il fréquente. De même, chez les moyens et les grands, **il est demandé d'amener l'enfant au plus tard à 9h30**. En effet, lorsque l'enfant arrive trop tard, il ne peut participer aux différentes activités proposées !

La phase de familiarisation se fera de préférence et dans la mesure du possible avec la puéricultrice responsable de la section dans laquelle l'enfant entrera. Mais petit à petit et en fonction du rythme de l'enfant, une adaptation aux autres professionnels de la crèche se fera. Ainsi, l'enfant aura des repères avec chaque personne susceptible de l'accueillir le matin, ou d'assurer sa prise en charge en fin de journée.

Au fur et à mesure de son développement psychomoteur et de ses compétences, l'enfant changera de section. Ce changement sera précédé d'une familiarisation dans la nouvelle section : l'enfant commencera par y passer des petits moments de jeux ou pour y prendre un repas, puis, petit à petit, les moments seront plus longs et l'enfant passera dans sa nouvelle section. A chaque passage de section, les parents recevront une présentation écrite de la nouvelle section ainsi que quelques conseils à suivre afin que leur enfant puisse s'y épanouir. Chaque enfant passera dans trois sections : une des deux sections petits, une des deux sections moyens et la section grands.

4.3. Donner à l'enfant une place active et favoriser l'autonomie

Chaque enfant est unique, il a ses compétences, ses intérêts. L'enfant est acteur de son développement. Pour ces raisons, nous favorisons cinq points qui nous semblent indispensables dans le développement de l'enfant :

○ La reconnaissance des besoins individuels de chaque enfant

La puéricultrice porte attention aux besoins individuels de chaque enfant :

- elle personnalise l'accueil de chacun en connaissant ses habitudes,
- elle connaît ses goûts, ses jeux préférés, les positions acquises ...
- elle reconnaît ses signes d'inconforts et peut les décoder

La puéricultrice ajuste ses actions en fonction des signaux que lui envoie l'enfant.

◦ **La liberté de mouvement**

L'environnement est aménagé afin de permettre au maximum la liberté de mouvement :

- chez les petits, ils sont le plus souvent placés sur des tapis afin de pouvoir se tourner, ramper...
- chez les moyens et les grands, nous disposons de modules en mousse de psychomotricité qui peuvent régulièrement être changés ou rangés afin de laisser un grand espace aux enfants pour se promener à quatre pattes, marcher...

Pensez à habiller votre enfant :
- avec des vêtements amples et légers
- qu'il peut salir
Ceci lui permettra de bouger en toute liberté

◦ **Le respect des positions acquises**

Chaque enfant a son propre rythme ! Le respect de son évolution psychomotrice est primordial pour son développement futur. Ainsi, à la crèche, un enfant est toujours placé dans une position qu'il a acquise, dans laquelle il se sent bien et qu'il peut jouer en toute liberté.

« Un enfant est capable de s'asseoir seul sans qu'on l'ait jamais mis dans cette position, de se mettre debout seul sans qu'on l'y ait mis, de marcher seul sans qu'on lui ait jamais appris ».

De Truchis-Leneuve C. « L'éveil de votre enfant : pour un bébé actif et détendu »

◦ **La place active de l'enfant**

Lors de l'interaction entre l'adulte et l'enfant, la puéricultrice est attentive

- à solliciter sa collaboration
- à le rendre actif dans ses soins en fonction de ce qu'il est capable
- à prévenir l'enfant de ce qu'elle fait (préparer le biberon...)
- à lui expliquer le fil du soin

○ **L'autonomie et la libre activité**

L'autonomie de l'enfant est favorisée dans la limite de ses possibilités.

La puéricultrice invite l'enfant en tenant compte de ses compétences et de ses marques d'intérêt :

- à manger seul,
- à se laver les mains,
- à l'apprentissage de la propreté
-

L'environnement est aménagé afin de permettre à l'enfant de choisir son activité (individuelle ou avec d'autres enfants) et de répondre aux besoins de chaque enfant et du groupe.

La puéricultrice repère les besoins et les intérêts de l'enfant et essaye d'aménager l'espace jeux pour que chacun puisse s'épanouir.

4.4. Vivre en communauté

○ **La rencontre avec d'autres enfants**

Dès son entrée à la crèche, l'enfant fera connaissance avec d'autres enfants. L'enfant sera souvent en interaction avec ceux-ci. Cette interaction va évoluer au fur et à mesure du développement de l'enfant. Petit, il observera, sera curieux, ensuite il commencera à explorer, pour enfin jouer avec l'autre, le consoler et parfois entrer en conflit ! Dans cette optique, la puéricultrice respectera le regroupement spontané des enfants, aménagera le lieu de vie afin de permettre ces interactions.

○ Des règles et des limites

L'enfant va apprendre que vivre en communauté demande de respecter certaines règles. Ces règles de vie seront mise en place à l'égard des autres et des objets.

Elles seront :

- adaptées à leur niveau de développement et à leurs besoins
- adressées aux enfants en âge de les comprendre
- en nombre limité
- cohérentes et stables
- formulées dans la mesure du possible de manière positive

Pour grandir, tous les enfants ont besoin de limites.

La tâche de mettre des limites est un travail de chaque jour ; Au quotidien, il n'est pas toujours facile de garder le cap !

Mais mettre des limites rassure l'enfant, l'aide à grandir et à prendre confiance en lui. Même s'il les accepte mal, il est au fond rassuré quand les règles sont claires, précises :

ça le sécurise comme une enveloppe qui le protège.

Ses désirs doivent être écoutés mais pas toujours réalisés pour autant.

Le message doit être :

- clair
- bien expliqué (pour pouvoir bien le comprendre)
- permanent
- cohérent (papa et maman sont d'accord/du même avis)

N'ayez pas peur de lui dire NON, c'est pour son bien...

4.5. Accueil des enfants à besoins spécifiques

L'accueil d'enfants à besoins spécifiques demande une concertation des professionnels et des parents.

L'accueil d'enfants présentant un handicap est assuré dans une proportion réfléchie. Il est réalisé pour autant que l'enfant puisse tirer profit de son séjour à la crèche.

Chaque accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques se fera après concertation et évaluation du médecin, de la directrice, des puéricultrices et des parents.

Au cas par cas, une aide extérieure peut être demandée, et différents points du projet d'accueil adaptés (exemple : période d'adaptation, aménagement de l'espace...)

Dans tous les cas, des rencontres sont organisées entre les différents intervenants, le personnel de la crèche et les parents afin d'évaluer l'accueil et d'apporter des améliorations si nécessaire.

5. Vie saine

5.1. L'alimentation

La qualité de l'alimentation est un élément primordial pour assurer des conditions de vie saine aux enfants.

La promotion d'une alimentation saine est envisagée dans sa globalité : la qualité des repas, la relation, la communication afin de concilier plaisir et santé.

Le matin, le petit déjeuner et/ou le premier biberon est pris au domicile, mais si nécessaire, l'enfant reçoit une collation en milieu de matinée (soupe ou biberon de lait en fonction de l'âge).

Les repas de midi pour les enfants sont fournis par un spécialiste de la préparation des repas pour les collectivités. Il fournit des repas variés, équilibrés et adaptés à l'alimentation de l'enfant. Le personnel de la crèche établit les quantités en fonction des besoins de chaque enfant et des recommandations de l'ONE.

Dans la même optique, le goûter est préparé par les puéricultrices

Pour des raisons médicales, une alimentation particulière peut parfois être prescrite. La crèche « Aux petits pas » adapte l'alimentation de l'enfant si une prescription médicale qui atteste de l'allergie et/ou de l'intolérance est fournie.

Lors de l'anniversaire de votre enfant, si vous le désirez, afin qu'il puisse le fêter avec ses copains, il vous est permis d'amener un cake nature ou aux fruits (pommes ou poires).

○ **La diversification alimentaire**

La diversification alimentaire consiste à introduire très progressivement des aliments autres que le lait. Chaque enfant a son propre rythme pour commencer les légumes et/ou les fruits. L'âge des premiers repas à la cuillère varie donc d'un enfant à l'autre en fonction de son intérêt et de ses aptitudes.

En général, il est conseillé d'introduire un nouvel aliment à la fois pendant plusieurs jours afin de tester la tolérance. Les repas étant fournis par un traiteur, nous ne pouvons pas proposer le même légume plusieurs jours consécutifs. Les premiers repas à la cuillère sont aussi un moment privilégié entre les parents et leur enfant. C'est pour ces raisons que nous vous demandons de commencer à donner les premiers repas à la cuillère à la maison. Une fois que ce repas est acquis au domicile, nous commençons à la crèche.

5.2. L'hygiène

Une entreprise d'entretien et de nettoyage désignée par la Collège communal, nettoie quotidiennement (en dehors des heures d'ouvertures de la crèche) les pièces de vie des enfants en respectant les recommandations de l'ONE.

Une machine à laver et un sèche-linge permettent au personnel de laver régulièrement la literie, les jeux en tissu, les essuies et les gants de toilette.

L'hygiène des mains est indispensable et incontournable pour prévenir la propagation des germes infectieux et des épidémies. Pour cela, l'aménagement des sections est fait de manière à permettre au personnel de se laver les mains aussi souvent qu'il n'est nécessaire.

5.3. Le suivi médical de l'enfant

Pour entrer en crèche l'enfant doit répondre à certaines conditions médicales :

- **il doit être vacciné** (ou en cours de vaccination) contre les maladies suivantes :
 - Diphtérie, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus influenza b
 - Rougeole, Rubéole, Oreillons
- les parents **doivent fournir un certificat médical** d'entrée en crèche.

Comme le préconise l'ONE, il est recommandé que tout enfant qui fréquente un milieu d'accueil collectif soit aussi vacciné contre la méningite à méningocoques C et à pneumocoques, l'hépatite B, le rotavirus

La crèche assure une surveillance médicale préventive à chaque enfant qu'elle accueille. Pour ce suivi médical des enfants, une consultation ONE est organisée mensuellement avec le médecin. Quatre examens médicaux sont obligatoires pour chaque enfant qui fréquente la crèche : à l'entrée, à 9 mois, à 18 mois et à la sortie

Si les parents le désirent, l'enfant peut être suivi plus fréquemment et même vacciné à la crèche, mais toujours dans un cadre préventif. En effet, si l'enfant est malade, il sera demandé aux parents de consulter leur médecin traitant ou un pédiatre.

Le carnet ONE de l'enfant est le lien entre les parents et le médecin de la crèche. Nous demandons donc à ce que ce carnet accompagne toujours l'enfant lors des consultations.

Si l'enfant présente certaines maladies, il ne peut pas fréquenter la crèche. Ces maladies sont présentées dans un tableau annexe au ROI. Dans ce cas, les parents doivent rentrer un certificat médical.

Dans le cas où l'enfant doit recevoir un traitement médical, une prescription médicale doit être rendue à la puéricultrice. **Seul(s) le(s) traitement(s) du milieu de journée seront donnés à la crèche**, les traitements du matin et du soir seront administrés par les parents au domicile.

Pour tout médicament que nous devons administrer à votre enfant, vous devez nous fournir une prescription médicale.

Seuls les médicaments du milieu de journée seront administrés.

6. Soutien à l'activité des professionnelles

6.1. La réflexion professionnelle et la mise en œuvre du projet éducatif

Toutes les puéricultrices et la directrice ont participé à l'élaboration du projet d'accueil, du règlement d'ordre intérieur et de l'aménagement de la crèche. Régulièrement, le projet d'accueil est évalué, et si nécessaire retravaillé afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des parents et des professionnels.

Les pratiques professionnelles sont négociées et cohérentes.

Dans l'objectif de toujours améliorer l'accueil et de solutionner les différents problèmes rencontrés, l'équipe se rencontre régulièrement en dehors des heures d'ouverture de la crèche afin d'en discuter.

Des conditions de travail optimales permettent aux puéricultrices et à la directrice de remplir pleinement leurs devoirs et d'assurer la qualité de l'accueil.

6.2. Soutenir un processus de formation continue

Afin de maintenir une qualité de l'accueil maximale, les puéricultrices et la directrice suivent régulièrement des formations. Ces dernières seront choisies en fonction des besoins de la crèche.

Afin de pouvoir suivre ces formations, des journées pédagogiques seront prévues. La crèche sera fermée pendant ces journées. Les parents seront avertis en début d'année des dates de formation afin qu'ils puissent prendre leur dispositions.

6.3. Le partenariat

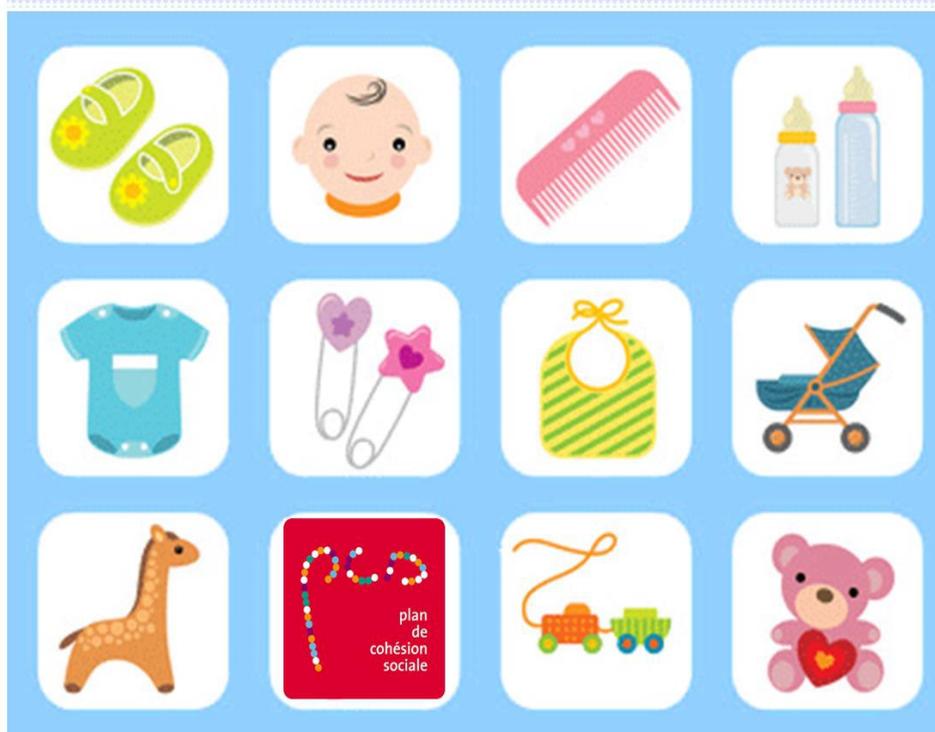
Dans la commune, différents partenariats pourront être mis en place avec des structures et associations (écoles communales, bibliothèque, accueil extra-scolaire, plan de cohésion social...)

En fonction des besoins spécifiques de l'enfant, des professionnels peuvent être appelés et intervenir dans notre crèche (kinésithérapeute, psychomotricien...). Cette intervention se fera en collaboration avec les parents et les puéricultrices et sera organisée, dans la mesure du possible, de manière à ne pas perturber l'organisation du groupe.

○ **La baby troc box**

Depuis le mois de mai 2017, dans cet esprit de partenariat, le plan de cohésion social de la commune de Wasseiges a mis à disposition au sein de la crèche une « Baby troc box ».

LA BABY TROC BOX



Dans un esprit solidaire, anti-gaspi, récup, etc ...

Le PCS de la commune de Wasseiges est fier de mettre à votre disposition un espace, qui vous permettra de donner et de recevoir tout ce qui peut servir à un jeune enfant et qui est en parfait état ou conditionnement.

Je compte sur vous pour utiliser ce nouvel outil en bon père de famille comme on dit !



Info: Lise Primault

081/40 89 93

lise.primault@wasseiges.be

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Présentation de la crèche.....	2
2.1. L'équipe.....	2
2.2. Les locaux.....	3
2.3. Modalités pratiques de l'accueil.....	4
3. A la rencontre des familles	5
3.1. L'inscription.....	5
3.2. Préparer le premier accueil.....	5
3.3. Une relation de confiance avec les parents.....	7
3.4. Gérer les transitions quotidiennes et les vécus de séparation.....	7
3.5. Aménager la fin de séjour.....	9
4. A la rencontre des enfants	10
4.1. Ajuster l'environnement matériel, l'espace intérieur et extérieur.....	10
4.2. Assurer une continuité dans l'accueil.....	11
4.3. Donner à l'enfant une place active et favoriser l'autonomie.....	11
4.4. Vivre en communauté.....	13
4.5. Accueil des enfants à besoins spécifiques.....	15
5. Vie saine.....	15
5.1. L'alimentation.....	15
5.2. L'hygiène.....	16
5.3. Le suivi médical de l'enfant.....	16
6. Soutien à l'activité des professionnelles.....	17
6.1. La réflexion professionnelle et la mise en œuvre du projet éducatif.....	17
6.2. Soutenir un processus de formation continue.....	18
6.3. Le partenariat.....	18